

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation :

6 février 2025

Date d'affichage :

6 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Séance du 18 février 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 18 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Séverine TROMPARENT, Céline PARIS, Céline PORTOLES, Romain BELIGAT

Absents excusés : Dominique Morel (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre SINDONINO (pouvoir à Céline PARIS), Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN,

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE MENER A LA DECHETTERIE OU DE VENDRE AU POIDS (METAUX) DES BIENS MOBILIERS INUTILISABLES ET SANS VALEUR INTRINSEQUE - Délibération n° 2025-13

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune possède divers biens mobiliers devenus inutilisables et sans valeur intrinsèque, notamment des équipements hors d'usage, du mobilier vétuste et des objets métalliques pouvant être recyclés.

Afin d'assurer la bonne gestion du patrimoine mobilier communal et de libérer des espaces de stockage, il convient d'évacuer ces biens, soit en les déposant en déchetterie, soit en les cédant au poids à des professionnels du recyclage, notamment pour les matériaux métalliques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à transporter à la déchetterie les biens mobiliers communaux devenus inutilisables et sans valeur intrinsèque et à les sortir de l'inventaire communal en établissant un certificat de réforme.
- D'autoriser la vente au poids des biens métalliques auprès de professionnels du recyclage agréés, selon les conditions du marché.
- De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et décidé le jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET